



NB-OL 16/11/2021

Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 2 Novembre 2021 à 18H

Le Conseil s'est tenu en présentiel à la Veyrière, en suite d'une réunion de rentrée du GT « Centre village »:

- **administrateurs (9/11)**: Mireille Kishazy, Nicole Barbier, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Jacques Lelarge, Luc Corneloup, Laurent Billet ; le Conseil délibère valablement

- **excusés** : Brigitte Lacombe, Charles Lacombe

- **adhérents (9)** : Françoise Favre Lorraine, Valérie Chatenoud, Robert et Solange de Malartic, Jean Domercq, Jacques Herrgott, José Oliver, Jérôme Weite, Luc Fournier

Pièces jointes envoyées avant la convocation :

- Projet d'ordre du jour du CA envoyé aux adhérents le 22/10.

- PV du CA du 05/10/2021

- listes des dépôts de dossier d'urbanisme du 05/10/2021

- Comparaison BHNS/TRAMWAY sur les 5 trajets identifiés dans le GA du 20/09/2021

- Communiqué de Presse du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annecien du 02/11/2021

1) Approbation formelle du procès-verbal de la réunion du 05/10/21.

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera envoyé à tous les adhérents puis mis en ligne sur <https://bienvivreaveyrier.org> rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales »

2) Compte Rendu des commissions :

21) Urbanisation, PC et DP (CS, NB)

Une nouvelle liste « des dépôts de dossier d'urbanisme » datée du 05/10/2021 est publiée sur le site de la mairie, Claude l'a envoyée à tous les administrateurs.

- On rappelle la vigilance suite au PC accordé le 30/09, mais affiché sur le bâtiment seulement le 19/10/2021 (ce qui laisse possible un recours avant le 19/12) pour 7 logements dans l'immeuble de l'ex fruitière « Démolis » et la maison Lacombe donnant sur la place des enfants, rue de la Voûte et comprenant 7 parking (souterrains?). Claude est allé consulter rapidement, sans RV, le dossier désormais accessible. Ce qui soucie BVV, notamment par rapport à son projet « OSONS VEYRIER » présenté lors de l'AG et dévoilé le 30/07 au Maire et à ses adjoints, est le nombre de parking insuffisant pour la zone (cf il y a souvent 2 voitures par logement) en limite de la place des enfants déjà très encombrée et dont le statut (leg Tardivel ?) n'a pas encore pu être vérifié aux archives municipales (BL et CL). Une demi-douzaine de voisins proches s'inquiète de la hauteur de la construction (12 Mètres comme l'autoriserait le PLU) et plusieurs adhérents présents qui habitent rue de la Voûte sont très inquiets au sujet du parking des résidents du quartier. Claude et Nicole vont retourner à la mairie examiner le projet en détail et en feront part à Olivier. Jean Claude suggère d'organiser une rencontre avec le propriétaire du nouveau bâtiment et de la Mairie pour, après étude du dossier, en discuter.

- A Coppet, les travaux de remplacement de la toiture sont avancés.

- Le dossier SARL Bleu 1801 dont la demande de PC fut accordée en juin par la municipalité précédente a fait l'objet d'un recours gracieux par BVV ; son article 5, inopportun, risquait de rendre le Quai de Chavoiries accessible uniquement par les riverains et les clients de Monsieur Bleu. D'autant que l'accès Nord du quai avait été occulté par des plantations récentes. Notre recours a été entendu et l'article critiqué par BVV a été supprimé en août par un nouvel arrêté de la nouvelle municipalité qui a fait procéder à l'enlèvement des plantations. En parallèle, le Président a adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour l'informer de la situation délicate du quai de Chavoiries afin de faire dégager, conformément à la décision du TA de Grenoble, tous les obstacles intermédiaires qui se trouvent entre les 2 grilles fermant le quai à ses 2 extrémités (impasse du clos et garage à bateau). Pas de retour. Le dossier est par ailleurs désormais connu des AT74 et de ALAE.

- Un courrier à la Mairie lui demandant d'intervenir à propos de 2 constructions d'annexes sans PC ni DT (abri de jardin et garage en 2020 et 2021 dans le lotissement du Pré au Moine a été reçu par le service de l'urbanisme de la mairie qui a pris en considération cette illégalité.

- Olivier rappelle que si le PLU réglemente le nombre de places de parking couverts et/ou extérieur par zonage, les problèmes de stationnement existent dans plusieurs zones du village, en particulier l'été, avec la fréquentation touristique, mais aussi avec l'augmentation du nombre de voiture par logement, celui du nombre

de logements par maison, celui du nombre de constructions nouvelles sur des petites parcelles (conséquence de la loi Duflot) et parfois la conversion discrète de garage en habitation. Parmi les problèmes rapportés : parking des champs, routes du Mont Veyrier et de la Combe (des habitants et hôtes stationnent leurs nombreuses voitures le long de la voie, leur garage étant utilisé à d'autres fonctions...). Pour le centre village, il faut reprendre le document de BVV et poursuivre le dossier « politique de gestion des parkings ». Nous espérons une concertation et une issue positive pour le parking de la famille Chapel-Gibello en centre bourg.

- Le leg Tardivel, le document doit être dans les archives de la mairie de Veyrier et il est urgent de prendre un peu de temps pour aller les consulter (CL et BL).

22) Commission mobilité :

- Les actions pour la mobilité et la sécurité des piétons ont été concrétisées cet été pour limiter la vitesse en centre village et sécuriser les routes du haut, mettre en sens unique les routes du bas (demande réitérée de BVV depuis 6-8 ans). Il reste à suivre ces dossiers et compléter d'urgence nos recommandations dans les groupes de travail dédiés.

- Olivier a demandé que le container de Vélonécy sur la place de la poste soit enlevé. Il a suggéré une nouvelle fois à la Mairie de le positionner en haut du parking du Plan, près de la voie verte bidirectionnelle ; cela libérerait la vue, l'accès bibliothèque, des places de parking vers la poste et l'utilisation en parking relais des personnes qui louent un vélo pour aller travailler à Annecy (où parking payants) et reviennent le soir. Alors que nous avons obtenu l'augmentation très importante de la fréquence des bus en régime désormais unifié.

- Nous demanderons au VP mobilités saisonnières et « douces » (?) du GA le bilan des bus des plages gratuits qui circulent l'été (nombre de voyageurs/coûts), ainsi que la fréquentation des aménagements cyclables en rive Est.

- Le schéma de mobilité du Grand Annecy, qui impactera les veyrolains, conduit à la **Comparaison des scénarios BHNS/TRAMWAY**. Suite à trois réunions cet été avec l'exécutif du Grand Annecy, Olivier nous fait part du communiqué de presse du 02/11/2021 élaboré par le Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien, dont sont tirés ces extraits:

Après cinq études réalisées depuis 2012, deux nouvelles études pré-opérationnelles ont été commandées par le Grand Annecy à deux bureaux d'études réputés, SYSTRA et TTK : la première n'est pas suffisamment complète pour fonder une prise de décision sur les critères essentiels, et la deuxième, plus fouillée et complémentaire, est passée aux oubliettes... par la Présidente...qui a donc choisi de l'ignorer....

Des données présentées aux maires et aux conseillers communautaires ont été intentionnellement présélectionnées dans les études pour disqualifier ou au contraire favoriser les scénarios qui vont être soumis au vote, quitte à en inventer un, le 100% BHNS qui n'est recommandé par aucune des études...

Les objectifs fondamentaux que s'était fixé le Grand Annecy, à savoir la réduction drastique des embouteillages automobiles et des émissions de polluants grâce au choix d'un système de transport collectif au meilleur rapport performances / coût, sont oubliés...

Aucune étude d'insertion n'a été faite pour vérifier si les options préconisées par la Présidente passent, ou ne passent pas, dans les secteurs contraints urbanisés (avenue du Rhône, cœur de Sevrier, ...) et dans le tunnel ferroviaire existant de liaison entre la Puya et la ville d'Annecy.

Nous demandons en conséquence à la présidente du Grand Annecy et à ses vice-présidents de ne pas fermer à ce stade les scénarios tram et/ou BHNS et de consacrer la journée du 18 novembre à analyser avec rigueur les scénarios recommandés par chacun des consultants SYSTRA et TTK, sur la base d'une liste transparente de critères de décision.

3) Groupes de travail (GT) :

31) Groupe Centre Village :

Suite à une réunion ce jour avant le CA du GT dont Jacques Herrgott est l'animateur-rapporteur, il a été décidé que ce groupe se diviserait en 4 sous-groupes pour prendre en compte toutes les problématiques:

- « traverse » Esplanade de la Mairie, église, jardin du presbytère, lavoir, école et parking
- bâtiments communaux : Presbytère, villa du Lac,
- Rues, routes et placettes (rue de la Voûte, du Mont baret, Place des Enfants, routes d'Annecy et de la Tournette, circulation, trottoirs et parking)
- « traverse » esplanade de la Poste à Saint Alexis.

Le groupe Centre Village doit se réunir mercredi 10 Novembre à 14h30 dans la salle de la Veyrière. Son objectif est la poursuite du projet « OSONS VEYRIER » et d'en présenter les avancées concrètes au CA de BVV en vue d'une suite à donner à la 1^{ère} présentation à notre Maire et à son équipe le 30 juillet (en Mairie) puis le 1/10/ 2021 (AG). Se sont inscrits dans ce groupe : Jacques Hergott, Luc Corneloup, Solange de Malartic, Laurent Billet, Jacques Lelarge, Jérôme Weite, Valérie Chatenod. Cette liste est ouverte....

32) Groupe Chemins et Sentiers :

Georges Davignon a présenté le travail du GT à l'AG du 01/10. L'adjointe en charge du sujet s'est dite intéressée et a organisé une rencontre le 9 novembre en vue de créer une commission municipale mixte. Trois étudiants spécialisés dans l'aménagement des territoires de montagne sont actuellement en stage à la mairie.

Le groupe Chemins et Sentiers doit se réunir le 15 novembre de 16h à 18h dans la salle de la Veyrière. Leur objectif est de poursuivre l'inventaire des chemins (par commodité de langage, tout ce qui se situe entre les routes du haut et le Lac, goudronné ou empierré...) et sentiers (tout ce qui est au-dessus des routes du Mont Veyrier, de la Combe, de la Corniche), d'identifier les chemins et sentiers oubliés, occultés, de les classer, flécher, d'aménager les prioritaires pour permettre aux Veyrolains de se déplacer dans le village (sans oublier les enfants pour aller à l'école) et aux touristes résidentiels de se promener dans la commune entre Lac et montagne, du nord au sud. Se sont inscrits dans ce groupe : Georges Davignon, Mireille Kishazy, Jérôme Weité. Cette liste n'est pas exhaustive

33) Groupe Sécurité, Propreté, Calme :

Une dizaine d'adhérents se sont plaints, tant lors des réunions de CA, qu'à l'AG, ou lors d'entretiens individuels, d'incivilités (bruits, musique, injures), d'insécurité (dealers, vols, vitesses excessives, circulation sur les trottoirs et chemins ...), de malpropreté (poubelles, déchets, mégots, déjections ...) qui dépassent les troubles normaux de voisinage. Ces nuisances auraient, semble-t-il, tendance à se généraliser, perturbant la qualité de vie des riverains et la tranquillité des habitants. Ainsi rue de la Voute, au lavoir près de l'église, à proximité des restaurants, de la plage du Plan, au réservoir haut de chemin des mottes, à la grotte des Sarrazins (mini rave parties?). Cette perception fait s'interroger des voisins sur les projets concernant la Ravoire ou le jardin du presbytère. George rappelle que la municipalité veut embaucher l'an prochain un assistant temporaire de police municipale et un agent de surveillance de la voie publique. Olivier fait remarquer que l'intégration à marche forcée de Veyrier-du-Lac et de la rive Est dans le Grand Annecy et la conurbation (même si le mot est un peu fort) créée par les nouvelles voiries et les nouveaux modes de déplacement mis à disposition en location ou gratuits (cf. l'explosion du trafic saisonnier) ont favorisé cette mutation prévisible de la commune d'entrée de la rive Est en aire de jeu et zone de transit s'accompagnant d'un surtourisme à la journée (vs le tourisme résidentiel souhaité). La plage de la Brune gratuite n'échappe à cette problématique nouvelle qui pousse des veyrolains à se rendre désormais à la plage payante de Menton St Bernard.

Le groupe doit se réunir le **24 novembre à 17 h** dans la salle de la Veyrière. Se sont inscrits dans ce groupe : Robert et Solange de Malartic, Valérie Chatenoud, Françoise Favre Lorraine. Cette liste n'est pas exhaustive...

34) Routes du haut et du bas (cf la note de position « mobilité et plan de circulation apaisé » présenté à la Maire fin 2020 puis au printemps 2020).

La demande réitérée de BVV de mise en sens unique l'été des routes du bas a été prise en compte cet été à la satisfaction générale.

Le GT « routes du haut » reprendra ses travaux (qui ont fortement contribué au dispositif apprécié de sécurisation par marquage au sol des routes du Mont Veyrier et de la Corniche dès juillet) le **22/11 à 17h** à la Veyrière.

4) Fête du Village :

Philippe Abrahami a envoyé un courrier à toutes les associations de Veyrier pour proposer une fête du village le 12 décembre. Le CA est ok et réfléchit à la manière d'y participer autour du projet « Osons Veyrier » ... Pourquoi pas proposer en accord avec Veyrier Patrimoine une visite des lieux du village avec un support écrit sur les idées et propositions d'améliorations et/ou de valorisation ? Ce pourrait être un moyen de motiver les Veyrolains, de les écouter et de débattre sur « quel village voulons nous habiter ? ».

5) Cotisations :

A ce jour Jean Claude a reçu 121 adhésions (123 à date-ndlr)

Prochaine réunion du CA, ouverte, mardi 7 Décembre à 18 h. à la salle de réunion de la Veyrière.